

Stages “Débuts dans le métier”

Vendredi 17 mars à Bellegarde sur Valserine (salle de l'harmonie)

et lundi 20 mars à Bourg (ESPE)

ouvert à tous les PES et T1, T2 et T3

Syndiqué-e-s ou pas encore

N'hésite pas à nous
contacter pour + d'info
04 74 32 61 20
snu01@snuipp.fr

Chèr(e) collègue,

Tu te poses des questions sur le métier, le fonctionnement de l'école, sur le déroulement de ta carrière (passage des échelons, calcul de l'AGS...), sur l'inspection, les permutations, sur tes droits aux différents congés, sur les relations avec les parents ou la municipalité, sur l'enseignement spécialisé, la maternelle... Tu es aussi confronté(e) à la pratique du métier et recenses des difficultés auxquelles la formation ne t'as pas préparé(e). Pour répondre à tes questions, mais aussi prendre en compte les attentes des jeunes enseignants, le SNUipp te propose de participer à une journée d'information et d'échanges “**Débuts dans le métier**”.

S'informez, débattre, un droit ! Nous avons informé l'administration du déroulement de cets journées et nous te rappelons que ta participation est de droit. Attention, la demande d'autorisation auprès de l'Administration doit se faire un mois avant la date prévue, soit **avant le 17 ou 20 février selon le lieu et date choisis**.

Pour les formalités d'inscription, voir ci-dessous.

Formalités

*Tu trouveras ci-après un courrier à compléter et à envoyer à l'Inspecteur de l'Education Nationale de ta circonscription avec une autorisation d'absence, **au moins un mois avant la date du stage**.*

Autorisation d'absence en dernière page
à faire un mois à l'avance

Si ce jour là, est un jour de classe...

Préviens le directeur de l'école dès ton inscription et les parents d'élèves une semaine à l'avance (voir le modèle de lettre aux parents ci-dessous).

Pense aussi à t'inscrire auprès de nous (formulaire à compléter en ligne, info derrière).

Si ce jour là, est un jour de formation à l'ESPE...

Préviens le directeur de l'ESPE ainsi que ton formateur de ta participation à notre stage.

A l'issue de la journée, une attestation de participation te sera remise, afin de justifier ta présence.

Programme

Formation

Carrière

ASH

Métier

Mouvement :

- **Comprendre cette mécanique**
- **Décrypter la liste des postes**
- **Comment saisir mes vœux ?**
- **Utilisation de nos outils statistiques**
- **Quels chances d'avoir un poste ?**
- **Stratégies**

- **- Carte scolaire**
- **- Campagne APC**
 - **- Réforme de l'évaluation des enseignants**
- **- Pouvoir d'achat et salaires**

- **- Changement d'échelon, promotion**
- **- Ancienneté Générale des Services**
- **- Changement de département, enseignement à l'étranger**
- **- Mouvement, barème**
- **- Congés, mi-temps...**

S'inscrire auprès de nous directement
en ligne ici :

<https://goo.gl/forms/GvgJdn7uRGV1u0N83>

Nom :
Fonction :
Etablissement :

à

Monsieur le Directeur d'Académie de l'AIN
sous couvert de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale
de la circonscription de

Monsieur le Directeur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/84 (art.34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral des salaires, j'ai l'honneur de solliciter un congé le, pour participer à un stage de formation syndicale à

Ce stage est organisé par le SNUipp de l'Ain, sous l'égide du centre de formation syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 2/02/95) publié au J.O. du 10/02/95.

à
le
Signature

Le

Madame, Monsieur,

Pour mener à bien leur mission, les enseignants se forment, débattent, échantent.

Le droit syndical nous autorise à participer à une journée d'information et de formation. J'assisterai à l'une d'entre-elle, le

Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là, car je ne serai pas remplacé(e).
(à adapter si remplacement ou pas)

Soyez persuadés que nous utiliserons au mieux ce temps pour analyser les moyens de construire une école publique de qualité au service de la réussite de tous les élèves.

Cordialement

Signature

Questions-réponses

Est-ce que participer au stage peut avoir une incidence sur ma titularisation ?

Aucune incidence ! Le stage est un jour de formation qui est reconnue par l'administration !

Est-ce que je serai payé-e ce jour-là ?

Bien sûr ! Une attestation de présence te sera délivrée à l'issue du stage pour justifier de ta participation.

Est-ce que ce jour sera compté comme un jour d'absence ?

Non ! Que tu sois remplacé-e ou non, ta participation ne sera pas considérée comme une absence. Se former est essentiel...